



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Immeuble le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris la Défense cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation WWF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2014
Fondation WWF
1, carrefour de Longchamp - 75016 Paris
Ce rapport contient 37 pages
Référence : BB/MC/AF/KD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Fondation WWF

Siège social : 1, carrefour de Longchamp - 75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation WWF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif aux subventions d'investissement.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.1.1 de l'annexe expose les changements de présentation relatifs à la dotation mobilière de la fondation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des changements visés ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1.2 de l'annexe, expose les changements de méthodes comptables survenus au cours de l'exercice relatifs aux subventions d'investissement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous nous sommes assurés du bien fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 8 de l'annexe :
 - font l'objet d'une information appropriée,
 - sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12,
 - ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 18 novembre 2014

KPMG S.A.

Bernard Bazillon
Associé



Fondation WWF-France
Fonds Mondial pour la Nature
1 Carrefour de Longchamp
Bois de Boulogne
75016 Paris

COMPTES ANNUELS
AU 30 JUIN 2014



Sommaire des annexes aux comptes annuels

Bilan détaillé	4
Compte de résultat détaillé	7
1. Faits caractéristiques de l'exercice	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1 Changements de présentation et changements de méthodes comptables	10
2.2 Cadre légal de référence	11
2.3 Cadre réglementaire applicable au secteur	11
2.4 Durée et période de l'exercice comptable	11
2.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - Actif	12
2.4.1 Comptabilisation des immobilisations relatives à des projets financés	12
2.4.2 Immobilisations incorporelles	12
2.4.2 Immobilisations corporelles	12
2.4.3 Immobilisations financières	12
2.4.4 Valeurs Mobilières de Placement	13
2.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	13
2.5.1 Fonds propres	13
2.5.2 Provisions pour risques et charges	14
2.5.3 Fonds dédiés	14
2.7 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	14
2.6.1 Traitement des legs et donations	14
2.6.2 Dons	15
2.6.3 Subventions de fonctionnement	16
2.6.4 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	16
2.6.5 Valorisation du bénévolat et des prestations en nature	16
3. Compléments d'information relatifs au bilan	17
3.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	17
3.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles	17
3.1.2 Tableau de variation des amortissements	17
3.2 Immobilisations corporelles et amortissements	17
3.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles	17
3.2.2 Tableau de variation des amortissements	17
3.3 Immobilisations financières	18
3.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières	18
3.3.2 Filiales et participations	18
3.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	18
3.5 Trésorerie	19
3.5.1 Livrets et comptes à terme VMP	19
3.5.2 Livrets et comptes à terme immobilisations financières	19
3.6 Comptes de régularisation actif	20
3.7 Fonds associatifs	21
3.7.1 Tableau de variation des fonds propres	21
3.8 État des provisions	22
3.9 État des fonds dédiés	22
3.10 Comptes de régularisation passif	23

4.	Compléments d'information relatifs au compte de résultat	23
4.1	Détail et variation des produits d'exploitation	23
4.2	Ventilations des subventions acquises par financeur	24
4.3	Tableau des engagements de crédit-bail	24
4.4	Produits des legs	24
4.5	Formation du résultat financier	25
4.6	Produits et charges exceptionnels	25
5.	Autres informations	25
5.1	Détail des refacturations	25
5.2	Ventilation de l'effectif salarié de la fondation	26
5.3	Rémunération des salariés, des dirigeants salariés et des dirigeants élus	26
5.4	Situation fiscale	26
5.5	Evènements postérieurs à la clôture	26
5.6	Honoraires du commissaire aux comptes	26
6.	Engagements hors bilan	27
6.1	Engagements donnés et engagements reçus	27
6.2	détails des engagements relatifs aux legs et donations	27
6.3	Valorisation du bénévolat et des prestations en nature	27
6.4	Engagements pour indemnités de départ à la retraite	27
6.5	Droit individuel à la formation	28
7.	Compléments d'informations relatifs à la fondation abritée	28
8.	Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public	29
8.1	Règles et méthodes comptables	29
8.1.1	Cadre légal de référence	29
8.1.2	Missions sociales	29
8.1.3	Définition, contenu et méthode de calcul des frais de collecte de fonds :	31
8.1.4	Définition, contenu et méthode de frais de fonctionnement :	31
8.1.5	Ressources de l'exercice	31
8.2	LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES	33
8.2.1	Présentation du Compte des emplois et des Ressources	33

BILAN

ACTIF	REF	Arrêté au 30.06.2014 Durée 12 mois			30.06.2013
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	3.1				
Concessions, licences, logiciels		222 269	176 784	45 485	75 377
Immobilisations incorporelles en cours		0		0	0
Immobilisations corporelles	3.2				
Terrains dotation immobilière		734 059	19 472	714 587	2 368 888
Terrains contrepartie legs et dons		133 469		133 469	
Terrains autres		1 543 360	42 289	1 501 071	
Inst. techniques, matériels et outillages		194 550	162 821	31 729	41 771
Autres immobilisations corporelles		157 465	127 753	29 712	40 913
Immobilisations corporelles en cours		0		0	0
Immobilisations financières	3.3				
Autres Participations		1 146 622	1 137 000	9 622	9 622
Prêts		60 443	0	60 443	46 254
Dépôts		11 961		11 961	11 961
Immobilisations financières contrepartie dotation mobilière		7 070 000		7 070 000	0
TOTAL I		11 274 199	1 666 120	9 608 079	2 594 786
ACTIF CIRCULANT					
Stocks		0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	3.4	9 650		9 650	22 255
Usagers et comptes rattachés	3.6	699 200		699 200	0
Comptes courants	3.4	1 339 877	1 169 877	170 000	726 697
Mécénats à recevoir	3.4	2 203 123		2 203 123	1 617 020
Subventions à recevoir	3.4	978 464		978 464	2 112 791
Autres créances	3.4	208 477		208 477	219 636
Valeurs mobilières de placement	3.5	2 542 005		2 542 005	9 324 763
Disponibilités		1 551 265		1 551 265	2 204 794
				0	0
Charges constatées d'avance	3.6	478 739		478 739	843 486
TOTAL II		10 010 800	1 169 877	8 840 923	17 071 443
Charges à répartir		0		0	0
Ecart de conversion Actif		0		0	0
TOTAL GENERAL		21 284 999	2 835 997	18 449 003	19 666 229

PASSIF	REF	30.06.2014 12 mois	30.06.2013 12 mois
FONDS PROPRES	3.7		
Dotation mobilière		6 771 684	6 771 684
Dotation immobilière		734 059	734 059
Complément de dotation (10% de l'excédent)		296 983	296 983
Apport initial sans droit de reprise		906 225	906 225
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		152 947	141 186
Subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables			1 525 673
Subvention d'investissement affectée à des biens non renouvelables		367 213	
Réserves Libres		272 809	272 809
Report à nouveau		960 774	1 201 923
TOTAL DES FONDS PROPRES		10 462 694	11 850 542
Résultat		-84 094	-1 328 047
TOTAL I		10 378 600	10 522 495
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.8		
Provisions pour litiges		392 500	50 000
Autres provisions pour charges		130 381	23 086
TOTAL II		522 881	73 086
FONDS DEDIES	3.9		
Fonds dédiés aux Fondations abritées	7.0		89 348
Autres Fonds dédiés		317 862	463 020
TOTAL III		317 862	552 368
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.4	10 146	0
Emprunts et dettes financières	3.4	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4	922 662	1 133 262
Dettes fiscales et sociales	3.4	895 551	1 051 010
Subventions à payer	3.4	690 031	1 009 625
Legs en cours	3.4	32 822	313 334
Autres dettes	3.4	418 346	677 839
Produits constatés d'avance	3.10	4 260 103	4 333 211
TOTAL IV		7 229 660	8 518 280
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GENERAL I+II+III+IV		18 449 003	19 666 229

Les modifications apportées aux comptes arrêtés au 30/06/2013, pour une amélioration de la lecture du bilan, se détaillent de la manière suivante :

- les « installations techniques » ont été diminuées d'un montant de 7 532€ au profit des « autres immobilisations corporelles »,
- un montant de 17 698€ a été reclassé des « autres créances » en « avances et acomptes »,
- les fournisseurs débiteurs pour un montant de 13 259€ et les débiteurs divers pour un montant de 657€ ont été reclassés à l'actif en « autres créances » contrairement à FY13 où ils avaient été déduits des « dettes fournisseurs et comptes rattachés » et des « autres dettes ».

COMPTE DE RESULTAT

POSTE DU COMPTE DE RESULTAT	REF	30.06.2014 12 mois	30.06.2013 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	4.1		
Ventes diverses		6 510	3 834
Produits des activités annexes		11 423	8 484
Subventions publiques	4.1-4.2	1 206 107	1 189 617
Autres subventions		271 110	238 331
Autres produits de gestion courante		2	166
Dons particuliers		10 341 062	10 138 604
Dons sociétés et associations		1 948 854	2 649 800
Cotisations		36 220	69 517
Produits des Legs	4.1-4.4	905 803	1 226 377
Droits d'auteurs		7 827	80
Transferts de charges		402 706	841 374
Reprise de provisions		8 386	72 212
Total des produits d'exploitation		15 146 010	16 438 396
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et charges externes		7 127 447	7 292 903
Impôts et taxes		397 992	418 970
Salaires et charges sociales		4 524 589	5 066 772
Autres Charges		1 062 638	1 060 136
Subventions versées		1 850 172	1 766 222
Dotations aux provisions et amortissements		895 926	1 267 218
Total des charges d'exploitation		15 858 764	16 872 221
RESULTAT D'EXPLOITATION		-712 754	-433 825
PRODUITS FINANCIERS	4.5		
Produits financiers		254 796	273 193
Reprise de provisions		0	1 938 576
Total des produits financiers		254 796	2 211 769
CHARGES FINANCIERES	4.5		
Charges financières		1 321	2 070 339
Dotations aux provisions			
Total des charges financières		1 321	2 070 339
RESULTAT FINANCIER		253 475	141 430
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.6		
Produits exceptionnels		180 646	333 466
Reprise de provisions		0	0
Total des produits exceptionnels		180 646	333 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.6		
Charges exceptionnelles		39 966	992 459
Dotation aux provisions et amortissements exceptionnels		0	693
Total des charges exceptionnelles		39 966	993 152
RESULTAT EXCEPTIONNEL		140 680	-659 686
Report des ressources non utilisées /exercices antérieurs		318 338	12 233
Engagements à réaliser sur ressources affectées		83 832	388 199
TOTAL DES PRODUITS		15 899 790	18 995 864
TOTAL DES CHARGES		15 983 883	20 323 911
EXCEDENT OU PRELEVEMENT		-84 093	-1 328 047
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS	6.3		
Bénévolat		162 221	160 518
Prestations en nature		53 280	30 000
Dons en nature			
total		215 501	190 518
CHARGES	6.3		
Secours en nature		53 280	30 000
Mise à disposition gratuite de biens et services		162 221	160 518
Personnel bénévole			
total		215 501	190 518

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le résultat 2013/2014 de la Fondation WWF France se solde par un déficit de – 84 k€.

Ce résultat intègre une provision de 180k€ pour dépréciation de la créance en compte courant d'un montant total de 573k€ sur Domaine de Longchamp SAS, dont la Fondation est associée et actionnaire unique, portant à un montant de 403k€ la dépréciation total de cette créance dans les comptes de la Fondation au 30/06/2014.

Nous rappelons que la créance en compte courant sur Panda d'un montant de 733k€ et la créance sur l'association Les Amis du WWF d'un montant de 33k€ sont dépréciées à 100% dans les comptes de la Fondation WWF au 30/06/2014.

Les comptes ont été arrêtés en tenant compte des risques liés aux litiges en cours à la clôture de l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

2.1.1 Changement de présentation

La dotation mobilière de la Fondation (y compris le complément de dotation) figure au passif du bilan au 30/06/2014 pour un montant de 7 068 666€. Les revenus de cette dotation constituent des ressources pour la Fondation et sont comptabilisés chaque année dans les produits financiers.

Les actifs constitutifs de la dotation, destinés à être conservés durablement par la Fondation, comptabilisés en « valeurs mobilières de placement » en FY13, ont fait l'objet en FY14 d'un reclassement en « immobilisations financières » pour un montant de 7 070 000€.

2.1.2 Changement de méthodes comptables

Les subventions d'investissement attribuées à la Fondation pour l'acquisition de terrains ne peuvent être considérées comme affectées à un bien renouvelable que lorsque l'investissement correspondant est :

- nécessaire au fonctionnement pérenne de la Fondation,
- et que le financement du renouvellement du bien subventionné sera, à terme, à la charge exclusive de la Fondation.

Dans le cas contraire, la subvention d'investissement est considérée comme affectée à un bien non renouvelable

En FY14, les subventions d'investissement perçues par la Fondation d'un montant total de 1 525 673€ pour l'acquisition de terrains ont été reclassées en « subventions affectées à un bien non renouvelable ».

Ces subventions affectées à des biens non renouvelables ont été reprises à raison :

- d'un dixième par an soit 1 056 658€ en report à nouveau pour la période allant du versement de la subvention jusqu'au 30/06/2013,
- et de 101 802€ en résultat pour la période FY14.

Le solde des « subventions affectées à un bien non renouvelable » restant à reprendre au 30/06/2014 en résultat s'établit à 367 213€.

La prise en compte de ce changement de méthode comptable au 30/06/2013 aurait eu l'impact suivant :

30/06/2014		30/06/2013	
Dotation mobilière	6 771 684	Dotation mobilière	6 771 684
Dotation immobilière	734 059	Dotation immobilière	734 059
Complément de dotation	296 983	Complément de dotation	296 983
Apport initial sans droit de reprise	906 225	Apport initial sans droit de reprise	906 225
Legs et donations avec contrepartie	152 947	Legs et donations avec contrepartie	152 947
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	367 213	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	570 817
Réserves libres	272 809	Réserves libres	272 809
Report à nouveau	960 774	Report à nouveau	2 187 018
Résultat de l'exercice	-84 094	Résultat de l'exercice	-1 226 245
TOTAL FONDS PROPRES	10 378 600		10 666 297

2.2 CADRE LEGAL DE REFERENCE

Les comptes de l'exercice 2013/2014 sont établis en respectant le règlement N°99-03 et ses règlements modificatifs, et conformément au règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et à l'avis du CNC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, modifiant le règlement n°99_01.

2.3 CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE AU SECTEUR

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activités de la Fondation.

2.4 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

2.5 REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN - ACTIF

2.5.1 Comptabilisation des immobilisations relatives à des projets financés

Toute acquisition d'un bien d'équipement, financée par un bailleur de fonds, est comptabilisée en charges d'exploitation.

2.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Concessions, licences, logiciels : 3 à 5 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|--|------------|
| ■ Agencements et installations | 5 à 20 ans |
| ■ Matériels et outillages | 3 à 10 ans |
| ■ Matériels de transport | 3 à 10 ans |
| ■ Mobilier | 5 à 10 ans |
| ■ Matériels de bureau et informatiques | 3 à 20 ans |

2.5.4 Immobilisations financières

Des provisions sont constituées sur les postes de titres de participation en fonction de la situation des filiales.

2.5.5 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

2.6 REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

2.6.1 Fonds propres

Les fonds propres de la Fondation sont composés de la dotation mobilière, immobilière et statutaire, de l'apport initial sans droit de reprise, des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, des subventions d'investissement, des réserves libres et du report à nouveau.

- **Dotation mobilière**

La dotation mobilière est composée des valeurs mobilières de placement affectées à la dotation de la Fondation.

- **Dotation immobilière**

La dotation immobilière est composée des terrains affectés à la dotation de la Fondation.

- **Dotation statutaire**

La dotation statutaire s'accroît conformément à l'article 4.01-3 des statuts, par affectation d'une fraction du résultat excédentaire de l'exercice précédent au moins égal au dixième de celui-ci.

- **Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés**

Sont inscrites à ce poste, les immobilisations, et notamment les terrains, reçues par legs ou donations.

- **Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'organisme**

Ce poste est constitué des subventions d'investissement qui ont permis de financer les terrains à l'actif du bilan de la Fondation et pour lesquels elle n'a pas d'obligation de renouvellement. Ces subventions sont rapportées au résultat à raison d'un dixième par an.

2.6.2 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

2.6.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de la fondation
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris en résultat, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.7 REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

2.7.1 Traitement des legs et donations

Dès l'information d'un legs par le notaire ou autre tiers, un courrier d'accusé de réception est envoyé avec les statuts et la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation.

Un dossier nominatif complet est constitué avant de le présenter pour approbation au Bureau de la Fondation qui a une délégation de pouvoir du Conseil d'Administration en matière d'approbation et de traitement des legs attribués à la Fondation.

Après la tenue du Bureau, un extrait de la délibération est adressé au notaire lequel rassemble l'ensemble des pièces constitutives du dossier pour les transmettre à la Préfecture de Paris. Le notaire fait une demande d'absence d'opposition à la délivrance du legs. S'il n'y a pas d'accord dans les 4 mois suivant le dépôt, la succession est considérée comme approuvée.

La comptabilisation des opérations liées aux legs s'effectue au fur et à mesure des encaissements au crédit du compte 475 « Legs et donations en cours de réalisation » pour les montants encaissés. Les charges payées dans le cadre de ces legs sont également comptabilisées en compte 475 tant que le legs n'est pas clos.

Lors de la réalisation effective du legs (clôture de l'opération de legs), le compte de produits d'exploitation est crédité du montant net des charges, exact et définitif de l'opération, par le débit du compte 475 « Legs et donations en cours de réalisation » qui est ainsi soldé. Cette réalisation est considérée comme effective et définitive lors de l'obtention de l'acte authentique de vente pour les valeurs immobilières, lors du versement au profit de la Fondation pour les assurances vie, et lors du solde de tout compte du notaire pour les autres natures de bien.

Les legs et donations qui ne sont pas constitués d'immobilisations dont la fondation conserve l'usage pour ses besoins de fonctionnement sont comptabilisés au compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés".

2.7.2 Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

2.7.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagement à réaliser sur ressources affectées".

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et la fondation bénéficiaire qui peuvent contenir :

- des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions
- des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit.

En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

2.7.4 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non-utilisées des exercices antérieurs".

A la clôture, un complément de dotation ou de reprise est comptabilisé afin d'ajuster les fonds dédiés restants.

2.7.5 Valorisation du bénévolat et des prestations en nature

Le nombre approximatif d'acteurs bénévoles et les heures réalisées sont estimés, à partir d'un récapitulatif mensuel établi par le service bénévolat par type de mission et région.

Les prestations en nature sont valorisées en hors bilan sur la base des informations transmises par les tiers.

3. Compléments d'information relatifs au bilan

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

3.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche	0	0	0	0
Concessions, licences, logiciels	215 241	12 528	5 500	222 269
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	215 241	12 528	5 500	222 269

3.1.2 Tableau de variation des amortissements

Amortissement des immobilisations incorporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement	0	0	0	0
Amortissements des frais de recherche	0	0	0	0
Amortissements concessions, lic., logiciel	139 864	42 420	5 500	176 784
Amortissements fonds commercial	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations	0	0	0	0
TOTAL	139 864	42 420	5 500	176 784

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

3.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	2 368 888	42 000		2 410 888
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, mat. et outillages	194 550	0	0	194 550
Autres immobilisations	152 469	6 034	1 038	157 465
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
TOTAL	2 715 907	48 034	1 038	2 762 903

3.2.2 Tableau de variation des amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains				0
Amortissements constructions				0
Amortissements installations techniques	152 780	10 042	0	162 821
Amortissements autres immobilisations	111 557	17 235	1 038	127 753
TOTAL	264 336	27 277	1 038	290 575

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Autres participations	1 146 622	0	0	1 146 622
Prêts	46 254	14 189		60 443
Dépôts et cautionnements	11 961	0	0	11 961
Autres titres immobilisés	0	7 070 000	0	7 070 000
TOTAL	1 204 837	7 084 189	0	8 289 026

La Fondation a opté pour le versement du 1% construction sous forme de prêt en FY11. Au 30 juin 2014, le montant cumulé des versements sous forme de prêts s'élève à 60 443 euros.

3.3.2 Filiales et participations

Sociétés	n° siren	% titres détenus	valeur comptable brute	valeur comptable nette	% dépréciation	montant capitaux propres
PANDA eurl	388 499 188	100%	7 622	7 622	0%	20 121
WWF Domaine de Longchamp	479 342 397	100%	1 137 000	0	100%	-157 512
TOTAL			1 144 622	7 622		-137 391

La Fondation WWF détient également une participation au conservatoire national du saumon sauvage (CNSS) d'une valeur de 2 000€.

3.4 ÉCHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Échéances des créances

Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un 1 an	Echéance à plus d'un 1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Prêts	60 443		60 443
Autres immobilisations financières	7 081 961		7 081 961
Créances de l'actif circulant:			
Avances et acomptes sur commandes	9 650	9 650	
Usagers et comptes rattachés	699 200	699 200	
Subventions et mécénats à recevoir	3 187 787	2 535 478	652 310
Avances de trésorerie rattachées au groupe wwf-france	1 339 876	1 339 876	
Autres créances	202 277	202 277	
Charges constatées d'avance	478 739	478 739	
TOTAL	13 059 934	5 265 220	7 794 714

Pour les échéances, lorsque l'information est disponible, elle est prise en compte. Dans le cas contraire, il a été privilégié du moyen terme.

Les avances de trésorerie rattachées au groupe WWF-France correspondent aux créances en compte courant sur Panda EURL, la SAS WWF Domaine de Longchamp et l'association Les Amis du WWF. Ces avances seront remboursées à la Fondation en fonction de la trésorerie disponible et des échéances prévues dans les conventions de trésorerie.

Échéances des dettes

Dettes	Montant brut	Echéances à moins d'un 1 an	Echéance à plus d'un 1 an
Emprunts et dettes assimilées	10 146	10 146	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	922 662	922 662	
Dettes fiscales et sociales	895 551	895 551	
Subventions à verser	690 031	615 031	75 000
Legs en cours	32 822	32 822	
Autres dettes	418 346	418 346	
Produits constatés d'avance	4 260 103	2 939 733	1 320 370
TOTAL	7 229 660	5 834 290	1 395 370

Pour les échéances, lorsque l'information est disponible, elle est prise en compte. Dans le cas contraire, il a été privilégié du court terme.

3.5 TRESORERIE

3.5.1 Livrets et comptes à terme VMP

Composition des comptes à terme	Nombre	valeur comptable brute fin d'ex.	Intérêts courus non échus
CAT échéance 01/10/2019	1	1 000 000	20 052
CAT échéance 01/10/2019	1	500 000	10 026
CAT échéance 01/10/2019	1	500 000	10 026
Livret Associatis	1	541 968	2 937
TOTAL		2 541 968	43 040

La composition du portefeuille s'établit en fonction d'un critère de moindre risque, avec un capital et un rendement garantis.

3.5.2 Livrets et comptes à terme comptabilisés IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Composition des comptes à terme	Nombre	valeur comptable brute fin d'ex.	Intérêts courus non échus
CAT échéance 24/03/2016	1	3 500 000	14 021
CAT échéance 24/03/2016	1	3 500 000	14 021
Livret Associatis	1	70 000	
TOTAL		7 070 000	28 043

3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Montant exercice	Exercice Précédent
Charges constatées d'avance	478 739	843 486
TOTAL	478 739	843 486
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants:		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 650	17 698
Autres immobilisations financières	0	
Créances clients et comptes rattachés	0	
Subventions et mécénats à recevoir	3 187 787	3 729 811
Dons à recevoir		
Intérêts courus à recevoir sur comptes à terme	71 956	522 043
Autres produits à recevoir	15 990	187 275
TOTAL	3 285 383	4 456 827

Les subventions à recevoir se détaillent principalement :

Financiers	Montant à recevoir
Europe	476 358
Ministères	27 000
ADEME	6 777
Agence de l'Eau	135 723
Autres organismes publics	153 716
Gouvernement Nouvelle Calédonie	178 891
TOTAL	978 465

Le détail des mécénats à recevoir n'est pas communiqué, cela reviendrait à communiquer le nom des partenaires de la Fondation WWF France.

3.7 FONDS ASSOCIATIFS

3.7.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres de l'exercice est la suivante :

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Dotation mobilière	6 771 684			6 771 684
Dotation immobilière	734 059			734 059
Complément de dotation	296 983			296 983
Apport initial sans droit de reprise	906 225			906 225
Legs et donations avec contrepartie à l'actif immobilisé	141 186	42 000	30 239	152 947
Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme	1 525 673		1 525 673	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	0	1 525 673	1 158 460	367 213
Réserves	272 809			272 809
<u>Report à nouveau :</u>				
- report à nouveau fond de réserve associatif FORET – VIE DURABLE	319 342		319 342	0
- report à nouveau	882 581	1 086 898	1 008 705	960 774
Résultat de l'exercice	-1 328 047	-84 094	-1 328 047	-84 094
TOTAL	10 522 495	2 570 477	2 714 372	10 378 600

La dotation mobilière a comme contrepartie des dépôts à terme Caisse d'Epargne.

La dotation immobilière est constituée de terrains.

Le complément de dotation correspond à 10% du bénéfice conformément aux statuts.

L'apport initial sans droit de reprise correspond au solde des fonds propres apportés à la Fondation WWF-France par l'Association « Fonds Mondial pour la Nature France » mais non affecté à la dotation.

Les legs et donations reçus et immobilisés ou utilisés pour l'acquisition d'immobilisations correspondent à des legs et donations historiques.

Les subventions d'investissement correspondent aux subventions reçues pour l'acquisition de terrains.

La diminution du report à nouveau est due à l'affectation du résultat N-1 ainsi qu'à l'impact du changement de méthode comptable lié au traitement des subventions d'investissement.

3.8 ÉTAT DES PROVISIONS

Provision réglementées:	-	-	-	-
Relatives aux immobilisations	-	-	-	-
Relatives aux autres éléments de l'actif	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges :	73 086	458 181	8 386	522 881
Provision pour litiges	50 000	342 500	-	392 500
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provision pour grosses réparations	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	23 086	115 681	8 386	130 381
Provisions pour dépréciation :	2 126 877	241 761	-	2 368 638
Des immobilisations incorporelles et corporelles	-	61 761	-	61 761
Des immobilisations financières	1 137 000	-	-	1 137 000
Des stock	-	-	-	-
Des créances sur participation rattachées au groupe WWF-France	989 877	180 000	-	1 169 877
Des autres créances	-	-	-	-
Des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	2 199 963	699 942	8 386	2 891 519

Dont dotations et reprises :

■ d'exploitation	699 942	8 386
■ financières	0	0
■ exceptionnelles	0	0

Tous les risques éventuels significatifs connus sont provisionnés à la clôture de l'exercice.

3.9 ETATS DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés au passif enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés au 30 juin 2014 s'établissent à 318 K€ contre 552 K€ l'année précédente.

Les fonds dédiés sont constitués des fonds abrités Biome, des Grands Donateurs et des fonds dédiés du département Conservation.

situations	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ressources				
Fonds BIOME	89 348	89 348	0	0
Dpt Conservation	388 199	228 989	83 832	243 042
Grand Donateurs	74 821	0	0	74 821
Total produits d'exploitation	552 368	318 337	83 832	317 863

Date de Clôture	Code Analytique	Intitulés du Projet	Type de Fonds reportés	Montant du Fds Dédiés	Solde
30/06/2014	BTIG	Projet "Protection du	Générosité du Public	57 070	57 070
30/06/2014	BEE MTI 00099	Projet "Agriculture Du	Mécénat	27 664	84 734
30/06/2014	BEE GCE 00078	Projet "Habitat Durab	Mécénat	28 287	113 021
30/06/2014	BEE GCE 00081	Projet "Le changeme	Mécénat	46 188	159 209
30/06/2014	BEE BIO 00435	Projet "Grands carniv	Procès Cannelle	53 000	212 209
30/06/2014	BEE MED 00083	Projet "Cap Cétacés	Générosité du Public	27 992	240 201
30/06/2014	BEE NAT 00118	Projet "Chérine"	Générosité du Public	2 840	243 041
		TOTAL		243 041	

3.10 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	Montant de l'exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes suivants:		
Emprunts		
Subventions à verser	690 031	1 009 625
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 895	404 111
Dettes fiscales et sociales	536 993	655 800
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	44 112	72 308
TOTAL	1 624 031	2 141 844
Produits constatés d'avance:	4 260 103	4 333 211
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	4 260 103	4 333 211

4. Compléments d'information relatifs au compte de résultat

4.1 DETAIL ET VARIATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Montant de l'exercice	Exercice précédent	variation n/n-1
Dons particuliers	10 341 062	10 138 604	2%
Dons sociétés et associations	1 948 854	2 649 800	-26%
Cotisations	36 220	69 517	-48%
Legs	905 803	1 226 377	-26%
Droits d'auteurs	7 827	80	9636%
Produits des activités annexes	17 933	12 318	46%
Subventions publiques	1 206 107	1 189 617	1%
Autres subventions	271 110	238 331	14%
Transferts de charges	402 706	841 374	-52%
Reprises de provisions	8 386	72 212	-88%
Autres	2	166	-99%
Total produits d'exploitation	15 146 010	16 438 396	-8%

Les ressources de l'exercice s'élèvent à 15 146 K€ contre 16 438 K€ l'exercice précédent, soit une diminution de 1 292K€ avec les variations présentées ci-dessus.

4.2 VENTILATIONS DES SUBVENTIONS ACQUISES PAR FINANCEUR

Financeurs publics	Subventions de l'exercice
Europe	831 794
Ministères	44 193
ADEME	6 777
Agence de l'Eau	62 450
Autres organismes publics	260 893
TOTAL	1 206 107

Les produits des subventions publiques au titre de l'exercice 2013/2014 se sont élevées à 1 206 K€ contre 1 190K€ l'exercice précédent, soit une variation de +16 K€ qui résulte d'une diminution des subventions ministérielles (44 k€ vs 194 k€) et d'une augmentation des subventions provenant de l'Europe (832 k€ vs 688 k€) et des autres organismes (330 k€ vs 307 k€).

4.3 TABLEAU DES ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Un contrat de location a été souscrit en mars 2012 avec la société Siemens Lease pour le remplacement du photocopieur situé au sein du bureau WWF à Marseille pour une durée de 21 trimestres dont la première échéance est le 01/04/2012.

Postes de bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achats résiduel
	de l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Matériel et outillages	1 466	3 412	1 466	3 168		4 634	
Autres immob.corporelles						0	
Immobilisations en cours						0	
TOTAUX	1 466	3 412	1 466	3 168	0	4 634	0

4.4 PRODUITS DES LEGS

Les legs clôturés et encaissés au cours de l'année s'élèvent à 906 K€.

4.5 FORMATION DU RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont constitués par :

Intérêts des comptes à terme	234 427
Intérêts du livret associatis	15 446
Revenu des titres	21
Gain de change	935
Autres produits financiers	3 968
TOTAL	254 796

Les charges financières sont constituées par :

Perte de change	1 321
TOTAL	1 321

Résultat financier

253 475

4.6 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels sont constitués par :

Produits exceptionnels de l'exercice	53 675
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	25 169
Quote part subv investissement virée au résultat	101 802
TOTAL	180 646

Les charges exceptionnelles sont constituées par :

Charges exceptionnelles de l'exercice	3 099
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	36 867
TOTAL	39 966

Résultat exceptionnel

140 680

5. Autres informations

5.1 DETAIL DES REFACTURATIONS

ENTITES	PRODUITS TRANSFERT DE CHARGES	Montant de l'exercice	Exercice précédent	variation n/n-1
PANDA	MISE A DISPOSITION DE SALARIES	157 989	487 603	-329 614
PANDA	REDEVANCE	90 087	97 047	-6 960
PANDA	SERVICES EXTERIEURS	143 417	142 645	772
SAS	MISE A DISPOSITION DE SALARIES	0	35 279	-35 279
	SERVICES EXTERIEURS			
	REDEVANCE	0	1 715	-1 715
AMIS	MISE A DISPOSITION DE SALARIES	0	6 842	-6 842
TOTAL PRODUITS TRANSFERT DE CHARGES		391 493	771 131	-379 638
ENTITES	CHARGES			
PANDA	MISE A DISPOSITION DE SALARIES	79 858	184 858	-105 000
PANDA	SERVICES EXTERIEURS	615 403	441 257	174 146
SAS	MISE A DISPOSITION DE SALARIES	0	99 969	-99 969
	SERVICES EXTERIEURS	0	145 291	-145 291
TOTAL CHARGES		695 261	871 375	-176 114

5.2 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE LA FONDATION

L'effectif salarié au 30 Juin 2014 se compose de 74 personnes, dont 57 cadres et 17 non-cadres contre 79 personnes dont 60 cadres et 19 non-cadres l'exercice précédent.

5.3 REMUNERATION DES SALARIES, DES DIRIGEANTS SALARIES ET DES DIRIGEANTS ELUS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois personnes les mieux rémunérées s'est élevé en 2013/2014 à 258 Keuros.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

5.4 SITUATION FISCALE

En l'absence de but lucratif, la fondation, conformément à l'instruction récapitulative du 18 Décembre 2006, n'est pas assujettie aux impôts commerciaux sur ses activités. De plus la fondation est exonérée de l'impôt sur les sociétés au taux réduit des revenus patrimoniaux selon l'article 219 bis du CGI. La fondation est cependant soumise à la taxe sur les salaires.

5.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

5.6 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour la mission annuelle 2014 s'élèvent à 57 000 € TTC.

6. Engagements hors bilan

6.1 ENGAGEMENTS DONNES ET ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements hors bilan recensés sont les suivants :

Donnés	Exercice	Exercice précédent
Garantie, avals et cautions données		
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)		
Droit d'usage de locaux concédés par l'association		
Redevances de crédit-bail		
Engagement en matière de pensions et retraites	127 461	92 493
Autres informations significatives		
TOTAL	127 461	92 493

Reçus	Exercice	Exercice précédent
Acceptés par les organes statutairement compétents	1 840 000	3 185 345
Ressources en nature stockés si elles représentent une valeur significative et que l'inventaire puisse être fait et valorisé		
Garantie, cautions obtenues		-
Droit d'usage de locaux		
Biens reçus en crédit-bail		
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL	1 840 000	3 185 345

6.2 DETAILS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX LEGS ET DONATIONS

Les legs acceptés par les organes statutairement compétents sont estimés à 1 840 K€.

6.3 VALORISATION DU BENEVOLAT ET DES PRESTATIONS EN NATURE

Les bénévoles du siège de WWF-France et de notre bureau délocalisé en Nouvelle Calédonie ont réalisé un nombre total d'heures de travail estimé à 11 119 environ. Sur la base d'un salaire valorisé au SMIC, le bénévolat représente 162 221 €.

L'ensemble des contributions volontaires en nature a été valorisé à 53 280 €.

6.4 ENGAGEMENTS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'âge moyen de l'effectif est de 39.4 ans et l'ancienneté moyenne est de 5.6 ans.

Les indemnités de fin de carrière ou passif social estimés au 30 juin 2014 s'élèvent à 127 K€.

Ce calcul a pris en compte les hypothèses suivantes :

- âge normal de départ à la retraite : 65 ans,
- taux d'actualisation : 1.97%,
- évolution annuelle des salaires (y compris l'inflation) : 3 %,
- taux de charges sociales : 45%
- taux de rotation du personnel : Entre 25 et 49 ans : 23% ; entre 50 et 54 ans : 5% ; entre 55 et 59 ans : 1% ; plus de 60 ans : 0%
- un départ volontaire à la retraite des salariés.

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été enregistrée dans les comptes de l'exercice, mais cette position pourra être revue à chaque clôture.

6.5 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La Loi n°2004-39 1 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, mais plafonné à 120 heures.

Au 30/06/14, le droit individuel à la formation représente 4 707 heures pour la structure WWF. En FY14, 11 heures de DIF ont été consommées.

7. Compléments d'informations relatifs à la fondation abritée

La Fondation WWF France, Fondation d'utilité publique abritante, abrite un fond : le Fonds Biome.

COMPTE DE RESULTAT BIOME

PRODUITS D'EXPLOITATION	30/06/2014
Reprise de provisions	89 348
Total produits d'exploitation	89 348
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres charges	35
Subventions versées	85 251
Dotations amortissements, provisions	4 061
Total charges d'exploitation	89 348
RESULTAT D'EXPLOITATION	0
RESULTAT FINANCIER	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0

Engagements à réaliser sur ressources affectées 0

EXCEDENT OU PRELEVEMENT	0
--------------------------------	----------

Solde de fonds dédiés à utiliser 0

BILAN AU 30/06/2014

ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations Incorporelles		Dotation mobilière	
Immobilisations Corporelles		Dotation immobilière	
Immobilisations Financières	0	Report à nouveau	
		Résultat	
ACTIF CIRCULANT		PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FONDS DEDIES	0
Subventions à recevoir			
Dons à recevoir		DETTES	
Autres créances	0	Subventions à verser	
Valeurs mobilières de placement	89 348	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 348
Disponibilités	89 348	Dettes fiscales et sociales	
TOTAL	89 348		89 348

8. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

8.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

8.1.1 Cadre légal de référence

Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.

Le Compte d'Emploi des Ressources regroupe l'ensemble des opérations de la Fondation WWF – France.

L'application du CRC 2008-12 du 7 Mai 2008 a été mise en place à partir de l'exercice 2009-2010, le règlement s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Les modalités d'établissement du compte emplois ressources ont été validées par le Conseil d'Administration du 6 avril 2010 de la Fondation.

8.1.2 Missions sociales

Conformément aux statuts, les missions sociales de la Fondation WWF France répondent à l'objectif suivant « la protection de l'environnement, incluant la protection de la faune et la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles. »

Afin d'atteindre cet objectif, deux types d'action sont menés :

- la mise en œuvre de programmes, « soit directement, soit indirectement en associant d'autres organismes à la réalisation de ces actions et programmes ». Ceci inclut notamment la contribution aux actions menées par le réseau à l'international. Plus précisément, nous définissons que toutes les dépenses engagées en France par les salariés du WWF France seront de la mission sociale France même si celles-ci concernent des missions à l'étranger. Les missions réalisées à l'étranger concernent donc les versements de contributions à des partenaires à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau WWF.

Il s'agit de l'ensemble des programmes de conservation, menés en France ou à l'étranger, incluant la participation aux programmes du réseau WWF. Les programmes de conservation sont déclinés en programmes, à savoir Climat-Energie Infrastructure durable, Production-Consommation durable & Economie circulaire, Relations internationales et développement, Biodiversité, espèce et Patrimoine naturel, Alpes, Méditerranée Marine, France Ultra Marine principalement en Guyane et Nouvelle Calédonie et capacité abritante.

- « la sensibilisation, l'information et l'éducation de tous publics par tous moyens sur les questions et enjeux relatifs à la conservation et à la protection du patrimoine naturel, ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à sa valorisation par l'organisation de rencontres, forums et colloques et la diffusion de revues et bulletins ». La notion de public inclut les particuliers et les personnes morales (entreprises, collectivités publiques, associations) avec lesquelles le réseau WWF travaille depuis sa création.

Il s'agit de

- l'ensemble des actions menées par le service mobilisation bénévolat. Ces actions correspondent en effet à un travail de sensibilisation du grand public.

- la partie sensibilisation des actions menées par le département marketing. En effet, le grand public est sensibilisé par des actions menées dans la rue, aussi bien que par la réception à domicile ou sur internet d'informations expliquant ce que fait le WWF.

- la partie sensibilisation menée par le département des relations entreprises. La volonté de ce département est de travailler de concert avec les entreprises pour que celles-ci mènent des démarches de développement durable. A ce titre, le département relations entreprises consacre des moyens.

- d'une partie des actions menées par le département communication du WWF France portant sur un soutien aux programmes, en terme de visibilité auprès du grand public.

- d'une partie des actions menées au niveau de la direction générale correspondant à des opérations de lobbying auprès des collectivités locales, des pouvoirs publics et des institutions européennes et/ ou internationales pour transformer les législations en vigueur ou les faire appliquer. Par ailleurs, toutes les actions visant à étendre une stratégie d'influence sont considérées comme des missions sociales à part entière.

L'affectation des emplois aux missions sociales s'effectue en prenant en compte

- les frais directs de chaque programme
- des frais de structure liés au poids relatif des effectifs

Nous considérons qu'une partie des frais de marketing permettent de sensibiliser le grand public à nos actions, sans qu'il devienne par ailleurs donateur. Ceci représente un emploi affecté aux missions sociales.

Par ailleurs, une partie des frais des relations entreprises est liée à un travail d'accompagnement et constitue à ce titre une mission sociale de sensibilisation auprès de ce public.

8.1.3 Définition, contenu et méthode de calcul des frais de collecte de fonds :

Les frais de collecte de fonds se décomposent en frais d'appel à la générosité du public et en frais de recherche des autres fonds privés.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux charges directes des départements concernés non affectées à la sensibilisation du grand public ou à l'accompagnement des entreprises, augmentées de frais de structure au prorata de l'effectif.

8.1.4 Définition, contenu et méthode de frais de fonctionnement :

Il s'agit des frais d'information et de communication relatifs aux frais de campagnes institutionnelles et des frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement sont constitués par les frais non répartis sur les missions, correspondant aux charges de fonctionnement incompressibles, quel que soit le volume d'activité. Il s'agit de l'ensemble des frais du service financier et des frais informatiques. Par ailleurs ils sont calculés au prorata de l'effectif.

8.1.5 Ressources de l'exercice :

- Ressources collectées auprès du public

Dons et legs collectés

Il s'agit des dons manuels affectés et non affectés, ainsi que des legs affectés et non affectés. Cette rubrique inclut également les dons entreprises non contractualisés.

Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits proviennent des produits financiers des comptes à terme et du Livret Associatis qui figurent à l'actif du bilan pour une valeur respective de 2 000 k€ et 541k€ .

- Autres fonds privés

Les fonds privés regroupent les ressources issues du mécénat d'entreprise (contractualisées), que ces ressources soient affectées au non à des programmes, ainsi que les dons réseau WWF et les dons associations.

- Subventions et autres concours publics

Les subventions et autres concours publics, dans la mesure où celles-ci sont affectées à des projets, regroupent les subventions provenant de l'Europe, des ministères, des régions, des autres collectivités locales et organismes para publics

- Autres produits

Enfin, les autres produits se décomposent en transferts de charges, produits financiers non liés à l'appel à la générosité du public et produits liés à la vente.

Les ressources affectées correspondent aux ressources allouées à des programmes et projets spécifiques.

8.2 LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

8.2.1 Présentation du Compte des emplois et des Ressources

Le Compte emplois des ressources est détaillé ci-dessous.

EMPLOIS DE L'EXERCICE	en euros	Emplois de 2013/2014 = Compte de Résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2013/2014 (3)	RESSOURCES DE L'EXERCICE	en euros	Ressources collectées sur 2013/2014 = Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2013/2014 (4)
1 - MISSIONS SOCIALES		11 327 157	8 070 429	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		11 460 004	2 127 983
1.1 Réalisées en France		9 528 473		1.1 Dons et legs collectés		10 323 898	11 460 004
- Action réalisées directement		9 071 100		- Dons manuels non affectés		187 263	10 323 898
- Versements à d'autres organismes agissant en France		457 374		- Dons manuels affectés		905 803	187 263
1.2 Réalisées à l'étranger		1 798 684		- Legs et autres libéralités non affectés		-	905 803
- Action réalisées directement		0		- Legs et autres libéralités affectés		43 040	43 040
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		1 798 684		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		2 221 297	1 709 369	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS		2 049 865	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		1 921 009		3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		1 206 107	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés		300 289		4 - AUTRES PRODUITS		857 091	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours public		0					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 651 658	1 143 555				
3-1 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT de l'exercice		1 651 658					
3-2 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT exceptionnels		0					
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU C R		15 200 113	10 923 353	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU C R		15 573 066	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS		699 942		II - REPRISÉS DES PROVISIONS		8 386	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		83 932		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		318 338	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		0		IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (CF tableau des fonds dédiés)		-	87 902
V - TOTAL GENERAL		15 983 887		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		84 094	
				VI - TOTAL GENERAL		15 983 884	11 372 102
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées							
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public							
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			10 923 353	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			10 923 353
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE			2 576 742
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Dépenses opérationnelles		135 170		Bénévolat		162 221	
Frais de recherche de fonds		53 280		Prestations en nature		53 280	
Frais de fonctionnement et autres charges		27 051		Dons en nature			
TOTAL		215 501		TOTAL		215 501	